

USE MY FEED

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Mises à jour le 19 JANVIER 2023

Bienvenue sur le Site Internet et l'Application USE MY FEED !

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation USE MY FEED APPLICATION MOBILE.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'appliquent pour l'ensemble des services fournis par la société **SO AGENCY TALENTS** dans le cadre de la mise à disposition de son Application **USE MY FEED**

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les mots ou expressions mentionnés ci-dessous, commençant par une majuscule, auront la signification suivante :

- **Application USE MY FEED**: désigne l'application téléchargeable et exécutable à partir du système d'exploitation d'un smartphone ou d'une tablette, éditée par la société **SO AGENCY TALENTS**, disponible sur une plateforme de téléchargement choisie par la société **SO AGENCY TALENTS**.
- **Client** : désigne une personne physique ou morale professionnelle liée à la société **SO AGENCY TALENTS** par un Contrat portant sur des Services fournis à titre onéreux.
- **Commande** : désigne l'acte du Client manifestant sa volonté ferme de souscrire un Service proposé par la société **SO AGENCY TALENTS** à titre onéreux.
- **Compte** : désigne un espace personnel, mis à la disposition du Client sur l'Application **USE MY FEED**, lui permettant, après s'être identifié grâce à ses codes d'accès, d'accéder à tout ou partie des Services ainsi qu'aux données rattachées à son Contrat, et de gérer celui-ci.
- **Conditions Générales** : désigne les présentes conditions générales de vente et d'utilisation, applicables à l'ensemble des Services proposés par la société **SO AGENCY TALENTS**.
- **Contrat** : désigne l'ensemble constitué par les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les conditions particulières ainsi que la Politique de Confidentialité de la société **SO AGENCY TALENTS**, applicables entre cette dernière et un Utilisateur et/ou Client. Il constitue l'intégralité de l'accord qui les lie.
- **Influenceur** : désigne une personne référencée dans le réseau d'Influenceurs de l'Application **USE MY FEED** et qui, par son statut, sa position ou son exposition médiatique sur les réseaux sociaux, est capable d'être un relais d'opinion influençant les habitudes de consommation et assurant la promotion marketing du Client et la visibilité de ce dernier.
- **La société SO AGENCY TALENTS ou le Prestataire** : désigne la société **SO AGENCY TALENTS**, société par actions simplifiée, au capital de 1000 euros, dont le siège social 130 rue Paul Mestres 83000 – TOULON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 90239791800019
- **Politique de confidentialité** : désigne le document indiquant les modalités de collecte et de traitement par la société **SO AGENCY TALENTS** des données à caractère personnel des Clients ainsi

Les présentes

(« Conditions Générales ») constituent un contrat entre vous et la Société que les droits dont ces derniers disposent sur celles-ci. La politique de confidentialité est accessible à l'adresse www.usemyfeed.com

- **Services** : désigne tout service mis à la disposition du Client à titre onéreux par la société **SO AGENCY TALENTS**, et notamment l'accès à l'Application USE MY FEED, la mise en relation avec des influenceurs, l'édition des contrats, des factures, l'envoi de newsletters et de publicités afférentes au Client sur l'ensemble du réseau d'Influenceurs.

- **Site Internet** : désigne le site internet www.usemyfeed.com

- **Utilisateur** : désigne un Client ou un Influenceur utilisant le Site Internet et/ou l'Application

USE MY FEED.

ARTICLE 2 – MENTIONS LÉGALES

L'Application USE MY FEED est éditée par la société **SO AGENCY TALENTS**, société par actions simplifiées, au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social : 130 rue Paul Mestres ,83000 – TOULON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON 90239791800019

Le Site Internet et l'Application USE MY FEED sont hébergés par :

OVH SAS, 2 rue Kellerma, -BP 80157 ROUBAIX CEDEX 1 - France

Scaleway - Back4app - Espagne

Le directeur de publication est Madame SONIA BENDIF, Présidente de la société **SO AGENCY TALENTS**.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales constituent, conformément à l'article L. 441-1 du Code du commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **SO AGENCY TALENTS** fournit les Services aux Clients professionnels qui lui en font la demande, par contact direct ou via un support papier et met à disposition des Utilisateurs l'Application **USE MY FEED**. La société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit à tout moment, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, de modifier, faire évoluer, soumettre à conditions, suspendre, retirer ou supprimer tout ou partie d'un Service.

Elles s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à tous les Services rendus par la société **SO AGENCY TALENTS** via l'Application **USE MY FEED** auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de contracter avec la société **SO AGENCY TALENTS**. Les Conditions Générales sont communiquées à tout Influenceur qui en fait la demande. Elles sont également disponibles sur le Site Internet ou via un lien sur l'Application **USE MY FEED**.

En accédant au site ou à l'Application **USE MY FEED**, ou en utilisant le site ou les services proposés par la société **SO AGENCY TALENTS**, le Client accepte et convient d'être lié par les présentes Conditions Générales comme si vous aviez acceptée les présentes Conditions Générales par écrit.

Le référencement d'un Influenceur au sein du réseau d'Influenceurs de l'Application **USE MY FEED** implique l'acceptation de l'Influenceur des présentes Conditions Générales.

La société **SO AGENCY TALENTS** est susceptible de modifier les Conditions Générales périodiquement afin notamment de se conformer à toute évolution éditoriale, commerciale, technique, légale ou réglementaire. À moins que la société **SO AGENCY TALENTS** communique au Client une date d'entrée en vigueur ultérieure, toutes les modifications entreront en vigueur dès la publication desdites Conditions Générales modifiées. En continuant à accéder au Site et/ou à l'Application **USE MY FEED**, ou à utiliser les services proposés par la société **SO AGENCY TALENTS** après ladite publication, l'Utilisateur donne son consentement à être lié par les Conditions Générales, dans leur version modifiée. Il est donc conseillé de se référer avant toute nouvelle utilisation, souscription et/ou commande, à la version en vigueur des Conditions Générales.

Celles-ci sont consultables sur le Site Internet ou directement sur un lien sur l'Application **USE MY FEED** et peuvent être demandées au service client de la société **SO AGENCY TALENTS**.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de la société **SO AGENCY TALENTS** sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'indication des mentions dérogatoires sur les documents contractuels (devis et factures).

ARTICLE 4 – SITE INTERNET ET APPLICATION USE MY FEED

Le Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED** permettent d'accéder aux Services proposés par la société **SO AGENCY TALENTS**.

L'utilisation du Site Internet et de l'Application **USE MY FEED** emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales par l'Utilisateur.

L'accès et l'utilisation du Site Internet et/ou de l'Application **USE MY FEED** nécessitent d'être connecté à Internet. Les moyens techniques et informatiques nécessaires à cette connexion, notamment ordinateur, smartphone ou tablette, logiciel, navigateur, réseau de télécommunication, sont sous la responsabilité et à la charge exclusive de l'Utilisateur, la société **SO AGENCY TALENTS** n'ayant à cet égard aucune obligation de quelque nature que ce soit.

La société **SO AGENCY TALENTS** s'efforce d'assurer au mieux de ses possibilités l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur son Site Internet et l'Application **USE MY FEED**, au moment de leur mise en ligne. La société **SO AGENCY TALENTS** ne garantit toutefois pas l'exactitude, la précision ou l'exhaustivité des informations mises à disposition sur son Site Internet et l'Application **USE MY FEED** et se réserve le droit, quel qu'en soit la raison et à sa seule discrétion, de résilier, de modifier, de suspendre ou d'interrompre l'accès à tout ou partie du Site Internet et/ou de l'Application **USE MY FEED** y compris notamment le contenu, les fonctionnalités ou les heures de disponibilités, sans notification préalable.

La société **SO AGENCY TALENTS** décline toutes responsabilités pour toute interruption du Site Internet et/ou de l'Application **USE MY FEED** ou survenance de bugs, pour toute imprécision, inexactitude ou omission portant sur des informations disponibles sur le Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED**, pour tous dommages résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers y compris lorsque celle-ci pourrait entraîner une modification des informations mise à disposition sur le Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED**, et plus généralement pour tous dommages, directs ou indirects, quels qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, provoqués à raison de l'accès de quiconque au Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED** ou de l'impossibilité d'y accéder, de même que l'utilisation du Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED** du crédit accordé à une quelconque information provenant directement ou indirectement de ce dernier.

Lorsque l'Utilisateur utilise le Site Internet et/ou l'Application **USE MY FEED**, il s'engage à :

- Respecter les lois et règlements en vigueur, l'ordre public et les bonnes mœurs ;
- Ne pas entraver ou perturber le fonctionnement du Site et/ou de l'Application **USE MY FEED** ainsi que les serveurs et réseaux associés, notamment en mettant en cause leur fonctionnement, leur sécurité ou leur intégrité ;
- Ne pas utiliser de virus, injecter de bugs informatiques ou exploiter toute autre forme de faille pour obtenir des avantages ou un accès à des données protégées du Site Internet et/ou de l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers ;
- Ne pas mettre en ligne, enregistrer ni transmettre des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle, sauf s'il garantit avoir obtenu la permission du titulaire des droits et qu'il peut en apporter la preuve ;
- Ne pas collecter, stocker ou diffuser des données personnelles d'un tiers, que celui-ci soit ou non Utilisateur ;
- Ne pas harceler, dénigrer ou insulter un tiers, de quelque manière que ce soit, que celui-ci soit ou non Utilisateur ;
- Ne pas tenter d'induire en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant le nom, le pseudonyme ou la dénomination sociale d'une autre personne physique ou morale ;
- Ne pas reproduire, modifier, préparer des travaux dérivés fondés sur, distribuer, sous licencier, louer, vendre, revendre, transférer, publier, exécuter publiquement, transmettre, diffuser, retransmettre, utiliser à des fins commerciales ou autrement exploiter toute partie du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas déformer la source, l'identité ou le contenu des informations transmises à travers le Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, y compris supprimer la mention de droit d'auteur ou les droits de propriété ou avis de toute partie du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas télécharger du matériel (par exemple des virus) qui endommage les systèmes informatiques ou les données de l'Application **USE MY FEED** ou des utilisateurs du Site ou utiliser le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** d'une manière qui pourrait endommager, désactiver, surcharger ou altérer le Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, ou interférer avec l'utilisation du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** par toute autre partie ;
- Ne pas télécharger du matériel protégé par le droit d'auteur qui n'est pas le vôtre ou que vous n'avez pas le droit légal de distribuer, d'afficher ou de mettre à la disposition d'autrui ;
- Ne pas télécharger ou envoyer aux utilisateurs du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** des contenus pornographiques, menaçants, embarrassants, haineux, insultants à caractère racial ou ethnique, diffamatoires ou autrement inappropriés ;
- Ne pas décompiler, désosser ou désassembler le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** en tout ou en partie, sauf dans la mesure permise par la loi applicable ;
- Ne pas établir un lien, un miroir ou un cadre vers une partie quelconque du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas causer ou lancer tout programme ou script dans le but de gratter, d'indexer, d'arpenter ou d'explorer toute partie du Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, ou dans le but

de surcharger ou d'entraver indument le fonctionnement et/ou la fonctionnalité de tout aspect du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;

- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé ou d'entraver tout aspect du Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, ou de ses systèmes ou réseaux connexes, ou encore interférer ou tenter d'interférer avec le bon fonctionnement du Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ou toute activité menée sur le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas faire des offres non sollicitées, des publicités, des propositions ou envoyer du courrier indésirable ou du « spam » aux Utilisateurs et Clients ;
- Ne pas enlever, contourner, désactiver, endommager, ou interférer de toute autre manière avec les caractéristiques liées à la sécurité du Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, toute caractéristique qui empêche ou restreint l'utilisation ou la copie de tout contenu accessible par le Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, ou toute caractéristique qui impose des limitations sur l'utilisation du Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, ou de son contenu ;
- Ne pas essayer d'obtenir ou tenter d'obtenir du matériel ou des informations par quelque moyen que ce soit qui ne sont pas intentionnellement mis à disposition sur le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas modifier le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** de quelque manière ou forme que ce soit, ni utiliser des versions modifiées du Site et/ou l'Application **USE MY FEED**, y compris (sans limitation) dans le but d'obtenir un accès non autorisé au Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas utiliser tout robot, araignée, grattoir ou autre moyen automatisé pour accéder au Site et/ou l'Application **USE MY FEED** à quelque fin que ce soit sans notre autorisation écrite expresse ou contourner nos dispositifs d'exclusion de robot ou autres mesures que nous pouvons utiliser pour empêcher ou restreindre l'accès au Site et/ou l'Application **USE MY FEED** ;
- Ne pas utiliser le Site et/ou l'Application **USE MY FEED** à des fins illégales ou interdites par les présentes Conditions Générales ou en relation avec celles-ci.
- Ne pas dénigrer la société **USE MY FEED** et ses Services.

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que le Site Internet de la société **USE MY FEED**. En cliquant sur ces liens, l'Utilisateur quitte le Site Internet et aboutit ainsi sur des sites tiers sur lesquels la société **SO AGENCY TALENTS** n'exerce aucun contrôle.

En conséquence, la société **SO AGENCY TALENTS** décline toute responsabilité pour tous dommages directs ou indirects quels qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences provoquées à raison de l'accès à d'autres sites.

ARTICLE 5 – COMPTE USE MY FEED

5.1

L'utilisation de l'Application **USE MY FEED** emporte la création d'un Compte personnel accessible sur uniquement sur l'Application **USE MY FEED**.

Il ne peut être créé qu'un seul compte par Utilisateur. Le compte est associé à des codes d'accès, c'est-à-dire un identifiant et un mot de passe, choisis par l'Utilisateur, lui permettant de s'identifier sur l'Application **USE MY FEED**, de se connecter à son Compte et de bénéficier des Services associés.

La société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de refuser de fournir ses services, de fermer des comptes, de supprimer ou de modifier du contenu ou d'annuler des commandes à sa seule discrétion.

L'Utilisateur s'engage, lors de la création de son Compte, à fournir des informations exactes et complètes. Il s'engage à tenir à jour ces informations pendant toute la durée de validité de son Compte.

Les codes d'accès ne permettent de se connecter qu'à partir d'un seul appareil à la fois. Une tentative de connexion simultanée depuis un autre appareil avec les mêmes codes d'accès entraîne automatiquement la fermeture de la première session ouverte.

Ces codes d'accès sont personnels et confidentiels. Chaque Utilisateur reconnaît et accepte que toute connexion à l'Application **USE MY FEED**, toute utilisation d'un Service ou tout abonnement ou demande effectué à partir de son Compte est réputé avoir été effectué par lui.

L'Utilisateur s'engage à conserver ses codes d'accès secrets et s'interdit de les divulguer sous quelque forme que ce soit à des tiers. Il est également invité à se déconnecter à l'issue de chaque visite de l'Application **USE MY FEED**.

En cas de divulgation accidentelle ou de vol du mot de passe, l'Utilisateur devra informer le service client à l'adresse suivante : usemyfeed@gmail.com dans les plus brefs délais afin que celui-ci puisse procéder à la désactivation et au remplacement de ce mot de passe. L'Utilisateur peut également générer un nouveau mot de passe en cliquant : mot de passe oublié, alors il recevra un mail pour la réinitialisation de son mot de passe. Le Client devra alors choisir un nouveau mot de passe, éventuellement un nouvel identifiant. A défaut d'action prompte ou immédiate, l'Utilisateur du Compte sera tenu pour responsable des conséquences de toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de ses codes d'accès.

La société **SO AGENCY TALENTS** décline toute responsabilité directement liée au manque de complexité du mot de passe choisi par l'Utilisateur.

La société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de suspendre de plein droit, sans préavis ni indemnité, de manière temporaire ou définitive, le Compte de l'Utilisateur en cas de non-respect grave et/ou répété des Conditions Générales. Egalement en cas de non-respect des clauses indispensables du contrats validés dans l'application **USE MY FEED**.

5.2

Lors du processus d'inscription et de la création de son compte sur l'application **USE MY FEED**, le Client est tenu de renseigner la marque, la dénomination commerciale et/ou l'enseigne et toutes les informations qui vont permettre l'identification de l'entreprise et les informations qui vont permettre l'édition de la facturation du client.

Le Client s'engage à renseigner une adresse de courrier électronique et à communiquer un moyen de paiement, valide et accepté. La société **SO AGENCY TALENTS** est susceptible de mettre à jour les moyens de paiement acceptés de temps à autre.

Lors de la validation du Compte personnel du client ; le Client accède sur l'application **USE MY FEED** à l'espace « mon compte », espace en ligne à partir duquel ce dernier pourra consulter et gérer ses activités (Contrats, briefs, factures, rendez-vous influenceurs etc), les identifiants de connexion à cet espace en ligne ainsi que les instructions pour configurer la présentation de son / ses enseigne(s) (adresse(s), services fournis, photographies, etc.) et proposer des campagnes permettant de déterminer les conditions de collaborations avec les influenceurs.

ARTICLE 6 – CONDITION ACCÈS 6.1

Pour bénéficier d'un accès complet à l'Application **USE MY FEED**, le Client doit créer un compte personnel sur l'application **USE MY FEED**. Lorsque le client souhaite contracter un partenariat avec un influenceur de son choix, il y a deux services proposés sur l'application **USE MY FEED** :

- Le client souhaite rémunérer l'influenceur alors il va proposer une somme minimum de 50 euros ht, pas de montant maximum, il verse le jour de l'acceptation du contrat, le paiement intégralement par le biais d'un Moyen de paiement valide (voir définition ci-dessous 6.3) sur l'application **USE MY FEED**. L'influenceur et la société **SO AGENCY TALENTS** ne sont pas responsable du retard et des délais de livraison des sociétés externes, ne sont pas responsable des vols, pertes de colis, ne sont pas responsable des produits endommagés lors de la livraison. En cas de retard la date de publication (partenariat) n'est plus une condition indispensable au contrat, l'influenceur pourra publier sa promotion à réception du colis en retard et sera rémunéré comme prévu au contrat.
- Le client souhaite offrir une dotation à l'influenceur en échange de visibilité, alors le client doit le préciser clairement dans son partenariat sur l'application **USE MY FEED**, il est responsable de l'envoi des produits à l'adresse que l'influenceur aura indiquée. C'est seulement après réception du produit ou des contenus (partenariat sans création de contenu) que l'influenceur peut effectuer la promotion, peu importe la date indiquée sur le contrat. L'influenceur et la société **SO AGENCY TALENTS** ne sont pas responsables du retard et des délais de livraison des sociétés externes, ne sont pas responsables des vols, pertes de colis, ne sont pas responsables des produits endommagés lors de la livraison. En cas de retard, la date de publication n'est plus une condition indispensable au contrat, l'influenceur pourra publier à réception du colis en retard. L'influenceur ne pourra en aucun cas prétendre à une rémunération concernant les partenariats en échange de dotation (partenariat cadeau ou carte cadeau).

La société **SO AGENCY TALENTS** est susceptible de mettre à jour les moyens de paiement acceptés de temps à autre.

La société **SO AGENCY TALENTS** propose différentes offres afin de permettre aux Clients et aux influenceurs l'utilisation de l'Application **USE MY FEED** et l'accès aux Services de la société **SO AGENCY TALENTS**.

Les offres proposées par la société UMF sont présentées sur le site internet, sur l'application mobile mais également à la demande des clients et influenceurs par un membre de l'équipe de la société **SO AGENCY TALENTS**.

La nature et l'étendue des Services fournis par la société **SO AGENCY TALENTS** sont fonction des services utilisés.

La société **SO AGENCY TALENTS** dispose de moyens d'achat de crédits et de paiement en ligne (y compris d'acceptation et de confirmation de ces achats) électroniques permettant aux Clients d'acheter des abonnements, des crédits et de payer le montant de la rémunération à l'influenceur depuis l'application **USE MY FEED** dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de son paiement et de ses achats de crédits, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et de la Politique de Confidentialité de la société **SO AGENCY TALENTS** et constitue une preuve du Contrat.

La validation d'un paiement et/ou l'acceptation vaut engagement ferme du Client pour toute la durée du contrat avec l'influenceur via la société **SO AGENCY TALENTS** et son application mobile **USE MY FEED**.

La prise en compte du contrat et sa validation sont confirmées par l'affichage d'une page d'information sur l'application **USE MY FEED**, sont confirmées également par l'action de sélectionner le bouton **VALIDER**. La validation du contrat est l'équivalent égal de la signature du contrat, vaut pour acceptation des conditions. Le contrat est téléchargeable sur l'application mobile mais également par envoi d'un courrier électronique (l'envoi du contrat et de la facture par mail est automatique, il appartient au client et à l'influenceur de nous contacter en cas de non réception de ceux-ci). Cette confirmation reprend les informations contractuelles. Elle donne également les moyens d'accès aux Conditions Générales sur support durable.

Cette confirmation de paiement vaut acceptation de celui-ci par la société **SO AGENCY TALENTS** et valide la transaction. Il est recommandé au Client de conserver une copie de cette confirmation.

Le Client bénéficie des Services de la société **SO AGENCY TALENTS** dès la création de son compte personnel sur l'application **USE MY FEED**.

Les données enregistrées dans le système informatique de la société **SO AGENCY TALENTS** constituent la preuve de l'ensemble des transactions avec le Client.

6.2

Lorsque le Client s'inscrit sur l'Application **USE MY FEED**,

Dans le cadre d'un contrat rémunéré : la société **SO AGENCY TALENTS** facture le montant ht que le client a inscrit au préalable lors de l'enregistrement de son partenariat. La TVA de 20% s'applique selon les pays (la franchise de TVA s'applique selon les pays, les informations sont inscrites à l'inscription dans l'onglet **INFORMATIONS PERSONNELLES**) lorsque le client à valider la mise en relation. La société applique une commission sur la somme versée à l'influenceur à la validation du partenariat par le client.

Exemple : Le client qui a une société établie en France, propose de payer un influenceur 100€ ht.
Le client sera facturé : 120 € TTC
L'influenceur n'est pas assujetti à la TVA, il percevra 100€ - commission d'agence.
L'influenceur est assujetti à la TVA, il percevra 100€ - commission d'agence + TVA.

La société **SO AGENCY TALENTS** via l'application mobile **USE MY FEED** utilise comme système de paiement **STRIPE**. Des frais lors de la transaction s'applique liés au paiement automatique et sécurisé via stripe s'appliquent pour l'influenceur sur chaque partenariat rémunéré. Les conditions sont disponibles sur le site : <https://stripe.com/fr>

La création d'un compte stripe pour l'utilisation de l'application **USE MY FEED** dans le cadre uniquement des partenariats rémunérés est obligatoire.

En cas de litige avec l'influenceur, la marque pourra faire appel au support de la société **SO AGENCY TALENTS**. **SO AGENCY TALENTS** fera son maximum pour tenter de trouver une issue amiable. Toutefois il est clairement explicité que la société **SO AGENCY TALENTS** via son application mobile à un rôle de mise en relation et ne pourra en aucune manière prendre en charge les frais que Stripe aura appliqué lors de la transaction effectuée pour une campagne rémunérée même si c'est l'influenceur qui fait défaut. A savoir que la marque peut poursuivre l'influenceur pour le préjudice subi. Aussi, si l'influenceur est de mauvaise foi et ne fait pas son maximum pour régulariser la situation alors la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de suspendre ou de bannir définitivement son compte. Aucune demande de remboursement ou avoir ne peut être exigée.

Dans le cadre d'un contrat non rémunéré = visibilité en échange de dotation (cadeau ou carte cadeau) : pour être mise en relation avec l'influenceur, le client doit payer un abonnement ou acheter des crédits. Une mise en relation n'assure pas la garantie que l'influenceur valide le contrat. Il appartient au client de proposer les meilleures conditions afin que l'influenceur accepte la collaboration. Aucune demande de remboursement ou avoir ne peut être exigée.

6.3

Le Client peut modifier les informations relatives à son Moyen de paiement en se connectant à l'application mobile, et en modifiant lesdites informations dans les paramètres de son compte. Si un paiement n'est pas correctement réglé, du fait d'une expiration, de fonds insuffisants ou pour toute autre raison, le Client reste néanmoins redevable de tout montant non payé. Si la société **SO AGENCY TALENTS** n'est pas en mesure de facturer le compte du Client, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de résilier l'accès à l'application **USE MY FEED** au Client ou à toute partie de celui-ci, mais la société **SO AGENCY TALENTS** n'a aucune obligation de le faire.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les prestations de Services sont fournies aux tarifs de la société **SO AGENCY TALENTS** en vigueur au jour de la validation d'achat de crédits, d'achat d'abonnement et/ou du montant de la rémunération que le client déterminera lui seul. Les tarifs sont consultables sur l'application **USE MY FEED** et auprès d'un membre de l'équipe de la société **SO AGENCY TALENTS**.

Les tarifs s'entendent en euros, nets et hors taxes.

Une facture est établie par la société **SO AGENCY TALENTS**, téléchargeable directement sur l'application pour les influenceurs et les marques. Les factures sont émises en fonction des informations communiquées par les clients et les influenceurs lors de la création du compte. Il est indispensable de mettre à jour vos informations légales afin d'avoir une facture correcte.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs de la société **SO AGENCY TALENTS**.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

8.1 Délais de règlement

8.1 LE CLIENT

Le paiement de chaque facture due par le Client au titre de l'achat de crédit et de la rémunération de l'influenceur contracté auprès de la société **SO AGENCY TALENTS** s'effectue par le biais d'un moyen de paiement valide. Les paiements s'opèrent à chaque contrat instantanément selon les modalités émises sur le contrat souscrit par le client et validé par l'influenceur. La validation du contrat par l'influenceur et la marque valent une signature avec « la mention bon pour accord » d'un contrat écrit.

Chaque paiement effectué par le client fera l'objet d'une facture téléchargeable sur l'application **USE MY FEED** et adressée par courriel ou, à défaut, par voie postale (en cas de non réception de vos factures il est de votre responsabilité de faire une demande auprès du support de la société **SO AGENCY TALENTS**).

Toute réclamation ou contestation d'un paiement et/ou d'une facture par le Client peut être formulée auprès du Service Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client.

8.2 L'INFLUENCEUR

Pour recevoir et participer à une campagne rémunérée, l'influenceur doit avoir un Siret valide et créer un compte stripe.

Après chaque prestation validée par le client, l'influenceur recevra automatiquement le versement en euro de sa rémunération au titre de son partenariat encadré par un contrat émis par le client et validé

par l'influenceur sur l'application **USE MY FEED**. Le versement se fera sur le compte stripe créer en amont par l'influenceur. Il est indispensable et de votre responsabilité de mettre à jour vos informations sur votre compte stripe. Le compte stripe étant un site externe à la société **SO AGENCY TALENTS**, la société **SO AGENCY TALENTS** n'exerce aucun contrôle sur les sociétés externes. A chaque partenariat rémunéré, une commission sera déduite du montant total de la rémunération ht de l'influenceur. Pour exemple : un partenariat est rémunéré à l'influenceur : La marque versera 100 euros + TVA = 120 euros ttc. L'influenceur percevra 100 euros - commission d'agence % (+ la TVA selon son statut juridique et son pays).

Des frais stripe seront appliqué pour le paiement sécurisé et en automatique. Les conditons sont disponible directement sur le site de stripe : <https://stripe.com/fr>

Les influenceurs qui acceptent les prestations en échange de dotations et de cartes cadeaux ne peuvent en aucune manière réclamer une rémunération en euros. Les influenceurs qui n'ont pas de société et ou de compte stripe ne peuvent en aucune manière réclamer une rémunération en euros.

Les versements s'opèrent à chaque contrat instantanément après validation du client de la prestation effectuée selon les modalités émises sur le contrat souscrit par le client et validé par l'influenceur.

Chaque versement fera l'objet d'une facture téléchargeable sur l'application **USE MY FEED** et adressée par courriel ou, à défaut, par voie postale (en cas de non réception de vos factures il est de votre responsabilité de faire une demande auprès du support de la société **SO AGENCY TALENTS**).

Toute réclamation ou contestation d'un versement et/ou d'une facture par l'influenceur peut être formulée auprès du Service Client.

Pénalités de non-respect du contrat avec la marque : il est de la responsabilité de l'influenceur de respecter le contrat, accepté et validé sur l'application **USE MY FEED**. Le respect des clauses indispensables et des dates est exigé. En cas de non-respect de cela, de retard de la promotion et publication de la prestation du partenariat attendu, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de :

- Suspendre ou supprimer le compte sur l'application **USE MY FEED**
- De facturer à votre société – entreprise une pénalité d'un montant minimum de 40€ ht par contrat

En aucun cas la société **SO AGENCY TALENTS** doit être tenue responsable du non- respect du contrat par l'influenceur. La société **SO AGENCY TALENTS** via l'application **USE MY FEED** a pour objectif la mise en relation entre les marques et les influenceurs mais n'intervient pas dans le cadre du contrat privé conclu entre la marque et l'influenceur.

Répartition des coûts de production : en cas de répartition des coûts de production : matériel, figurants, location de lieu physique,... ces coût doivent être exprimé sur le contrat disponible sur l'application mobile ou via un avenant transmis via le chat de l'application et signé par l'influenceur et renvoyer sur le chat ou par un autre moyen choisis par les deux parties. Aucun coût de production ne pourra être supporté par la marque si cela n'est pas stipuler par un écrit et signé avec une signature manuscrite par les parties et transmis dans les pièces jointes du chat et par mail si la marque et l'influenceur le souhaitent. Aucun coût de production, coût annexe, coût caché... liés à la promotion de la marque ne pourra être supporté par la société **SO AGENCY TALENTS**.

8.2 Pénalités de retard (article L441-10 II du Code de commerce)

Dans le cadre des prestations fournis par la société **SO AGENCY TALENTS**, en cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception d'une facture émise et adressée par la société **SO AGENCY TALENTS**, des pénalités de retard calculées selon la réglementation légale en vigueur seront automatiquement et de plein droit acquis à la société **SO AGENCY TALENTS**, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'exécution de ses Services, de ses partenariats en cours et obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Pour tout défaut de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera également appliquée par facture.

8.3 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la société **SO AGENCY TALENTS** et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuels retards dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client à la société **SO AGENCY TALENTS** au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

8.4 Évolution des prix

La société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit d'ajuster les prix à tout moment. Sauf indication contraire expresse de notre part, toute évolution du prix : achat des crédits et commission agence entrera en vigueur sur avis publié sur le site Web www.usemyfeed.com ou l'application mobile, ou par tout autre moyen que **SO AGENCY TALENTS** jugera approprié de temps à autre, notamment, par e-mail. Si le Client ne supprime pas son compte, le Client et l'influenceur seront réputés avoir accepté ces nouveaux frais.

8.5 Promotions

De temps à autre, la société **SO AGENCY TALENTS** est susceptible de proposer certains avantages aux utilisateurs de l'application **USE MY FEED** qui parrainent une personne sur l'application **USE MY FEED**.

USE MY FEED est susceptible de proposer d'autres types d'offres et de promotions qui seront soumises à des conditions générales supplémentaires que la société **SO AGENCY TALENTS** est susceptible de communiquer.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DES INFLUENCEURS

9.1

Les Influenceurs référencés au sein du réseau Influenceurs de l'Application **USE MY FEED** s'engagent à respecter les présentes Conditions Générales.

Le cas échéant, l'Influenceur s'engage à se conformer aux obligations, et notamment aux publications sur les réseaux sociaux, préalablement définies avec le Client.

L'Influenceur s'engage à réaliser les publications convenues (validées) avec le Client et dont les conditions sont précisées sur le contrat et le brief Client présent sur l'Application **USE MY FEED**. Le client peut ajouter dans le chat en pièce jointe des fichiers de types : photos, vidéos, briefs complémentaires, recommandations. Lorsque vous acceptez le contrat avec le client, vous acceptez de recevoir ces informations complémentaires et vous ferez de votre mieux pour assurer la promotion selon les conditions proposées par le client.

La société **SO AGENCY TALENTS** peut collecter, stocker et diffuser au Client tout contenu créé pour les besoins des Services.

En cas de non-respect des conditions de publications convenues avec le Client, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Influenceur et

procéder à son déréférencement. Aussi, afin de percevoir la rémunération prévue au contrat il est indispensable de respecter les clauses du contrat :

L'influenceur doit effectuer la promotion dans le délai imparti et respecter les informations demandées :

- Dans le cadre du contrat : Contenu, date, réseaux sociaux, prestation
- Dans le cadre du brief : Description et onglets « les indispensables »
- Dans le cadre du brief : Description et onglets « les souhaités » : facultatif toutefois l'influenceur pourra utiliser ses informations afin de répondre aux besoins de la marque.
- Preuve dans le chat : afin de veiller à la sécurisation de la relation entre les parties, l'influenceur doit transmettre la preuve par tout moyen : liens, photos, vidéos... de sa création de contenu sur le chat au client.
- L'influenceur peut mentionner en non visible l'agence **USE MY FEED** afin que l'agence repost (partage) le contenu sur les réseaux sociaux : Instagram – Tiktok – Face book – Twitch – Twitter... : @usemyfeed_agency et également sur d'autres médias et site web.
- Lors de la publication des posts l'influenceur doit respecter la Loi Influence disponible sur le site : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1278_texte-adopte-commission

En cas de non-respect, la marque peut invalider la prestation et redemander une correction ou une nouvelle publication sans aucune autre forme de compensation. L'influenceur ne pourra en aucun cas prétendre à une rémunération pour la seconde prestation. Il est formellement précisé que les clauses « indispensables » ne peuvent être des clauses d'objectifs chiffrés liées aux différents réseaux sociaux qui sont non prévisibles : pour exemple cela ne peut pas être :

- Objectif de vente : « vendre 10 produits minimum »
- Objectif de Roi
- Objectif de vues, likes, engagement...

En cas de contrat invalider deux fois par le client, la société **SO AGENCY TALENTS** se chargera d'effectuer le support, à savoir vérifier le contenu et le contrat validé entre les deux parties. En cas de non-respect, la société **SO AGENCY TALENTS** fera au mieux pour trouver un accord avec le client, sans accord trouvé, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de ne pas valider la rémunération accordée à l'influenceur et de rembourser tout ou partie du règlement au client. Lors de l'activation d'un influenceur rémunéré la marque est informée que cela engage des frais liés à l'automatisation du paiement via la plateforme STRIPE, la société **SO AGENCY TALENTS** a pour seul but de faciliter la mise en relation entre les marques et les influenceurs, la marque est responsable de ses choix et ne peut tenir responsable la société **SO AGENCY TALENTS** de ses manquements au contrat. Toutefois la société **SO AGENCY TALENTS** fera le maximum pour trouver un accord amiable entre les parties. Sans accord amiable, il appartient à la marque de prendre ses dispositions envers l'influenceur devant les tribunaux compétents.

L'influenceur s'engage à ne pas avoir recours à l'achat de followers (d'abonnées) sur tous les réseaux sociaux inscrits sur la plateforme. En cas d'achat de followers (d'abonnées) cela peut entraîner la rupture du contrat avec la marque. **SO AGENCY TALENTS** ne pourra être tenu pour responsable et n'a pas vocation à vérifier l'achat de followers (d'abonnées). En cas de signalement par la marque, **USE MY FEED** fera son possible pour vérifier la véracité des informations communiquées par l'influenceur.

9.2

L'Influenceur s'engage à :

Honorer les rendez-vous fixés avec le Client par le biais de l'Application **USE MY FEED**. A défaut, et en cas d'empêchement, l'Influenceur s'engage via le chat à prévenir le client pour demander à reporter le rendez-vous. Si la prestation est rémunérée le client peut demander le remboursement de la prestation à la société **SO AGENCY TALENTS** et annulé le contrat. Le remboursement sera

effectué en partie car le paiement s'effectue sur la plateforme stripe, **SO AGENCY TALENTS** ne rembourse pas les frais stripe : informations disponibles sur le site : <https://stripe.com/fr>

En cas d'empêchement par la marque, la marque devra informer l'influenceur 30 jours avant via le chat pour modifier avec son accord la date du rendez-vous. La marque devra imprimer le contrat, faire une modification de la date sur le contrat et le transmettre à l'influenceur sur le chat en pièce jointe. L'influenceur qui a donné son accord devra soit ajouter dans le chat « contrat modifié bon pour accord » ou écrire sur le contrat « bon pour accord » et le signer par ses propres moyens et le transmettre en pièce jointe sur le chat.

Si aucun accord est trouvé entre les parties, la marque devra s'acquitter du règlement de la facture lié au contrat.

En cas d'annulations non conformes et répétées, la société **USE MY FEED** se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Influenceur et procéder à son déréférencement.

L'Influenceur reconnaît et accepte que la suspension ou suppression de son Compte ne peut donner lieu à aucune indemnisation et/ou compensation.

L'influenceur s'engage à apporter la preuve de la publication : sur le chat de la marque via une photo, vidéo, fichier lisible. Également en mentionnant en non visible l'agence selon ses différents réseaux : usemyfeed_agency

9.3

Droit à l'image

Lorsque l'influenceur accepte de créer un compte personnel sur l'application **USE MY FEED**, et accepte un partenariat cadeau, un partenariat carte cadeau et/ou un partenariat rémunéré avec un client, alors automatiquement l'influenceur accepte les conditions générales de ventes et d'utilisation ici présentes, disponibles sur le site web et depuis un lien sur l'application **USE MY FEED**. Cela implique que l'influenceur cède ses droits d'image de la création de son contenu publié et partagé au client ainsi qu'à la société **SO AGENCY TALENTS** durant une période d'une année à date du contrat. Les publications créées par l'influenceur pour le compte d'un client via la mise en relation sur l'application **USE MY FEED** peuvent être réutilisées (reposter, publiées à nouveau) par le client et par la société **SO AGENCY TALENTS** sur tous les vecteurs publicitaires et les médias : tv, réseaux sociaux, webtv, site internet, flyers, panneaux publicitaires et autres... La cession de ses droits ne peuvent prétendre à aucune autre formes de rémunération, compensation, réclamation, indemnisation durant une période d'une année à compter de la date du contrat. Ces conditions générales valent pour accord écrit.

L'influenceur reste néanmoins en possession pleine et entière de ses droits d'auteur sur les contenus générés, par respect de sa propriété intellectuelle, or accord exceptionnel.

Si la marque souhaite sponsoriser un contenu réalisé par l'influenceur dans le cadre de la collaboration, elle doit s'acquitter de la cession de droit de contenu pour une durée et des supports définis entre elle et l'influenceur, dans le cas où cette cession de droit ne fait pas d'ores et déjà l'objet du contrat qui lie les deux parties.

Droits d'auteurs

Si l'influenceur utilise des images, photos, dessins, musiques, œuvres de toute sorte...protéger par le droit d'auteur, alors la marque et la société **SO AGENCY TALENTS** ne peuvent être tenue responsable. Seul l'influenceur est Responsable de ses utilisations, choix et publications.

9.4

Dans le cadre de leurs rapports avec les Clients, les Influenceurs s'engagent à ne pas :

- Publier des contenus pornographiques, obscènes, offensants ou inappropriés pour un public familial ;
- Publier des propos diffamatoires, abusifs, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes ;
- Publier du contenu faux, trompeur ou promouvant des activités illégales, frauduleuses ou trompeuses ;
- Publier des contenus qui portent atteinte à l'image ou à la réputation de tiers ;
- Publier des contenus susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de tout système informatique, y compris ceux de tiers ;
- Publier des contenus susceptibles de dénigrer ou porter atteinte à la marque ou à la réputation du Client ;
- Plus généralement, de publier des contenus susceptibles de porter atteinte aux droits des Clients de quelque manière que ce soit.

En cas de publication contraire aux présentes stipulations, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve le droit de suspendre ou supprimer le compte de l'Influenceur et procéder à son déréférencement du réseau Influenceurs de l'Application **USE MY FEED**.

En cas de publication contraire aux présentes stipulations, la société **SO AGENCY TALENTS** se réserve également le droit de solliciter la réparation du préjudice d'image subi.

9.5

La société **SO AGENCY TALENTS** s'engage à fournir ses meilleurs efforts aux fins de s'assurer que le contenu créé par l'Influenceur soit conforme aux demandes / instructions du Client. Néanmoins, la responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** ne peut être engagée pour le contenu effectivement publié par l'Influenceur sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

10.1 Exécution de la prestation

La société **SO AGENCY TALENTS** s'engage à mener à bien le ou les Services, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La présente obligation n'est, de convention expresse, qu'une pure obligation de moyens.

La fourniture des Services au titre de l'achat de crédit et de la rémunération de l'influenceur contracté par le Client débute à la suite de la validation d'un contrat entre le client et l'influenceur et la réception par la société **SO AGENCY TALENTS** du règlement en EUROS du client.

Elle se poursuit pendant toute la durée du contrat jusqu'au terme prévu.

La société **SO AGENCY TALENTS** ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services.

La responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par la société **SO AGENCY TALENTS**, les coûts y afférent feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client et adressées au service client de la société **SO AGENCY TALENTS** lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes, en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la

fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la société **SO AGENCY TALENTS**.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. La société **SO AGENCY TALENTS** remboursera ou rectifiera, dans la mesure du possible, le Client dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

En cas de litige avec un influenceur, le support de la société **SO AGENCY TALENTS** pourra analyser la situation afin de trouver un accord amiable entre les parties. La société **SO AGENCY TALENTS** ne pourra être tenue responsable du non-respect du contrat d'une ou des deux parties. Sans accord amiable alors il appartiendra aux parties de saisir le tribunal.

10.2 Obligation de collaborer

Le Client tiendra à la disposition de la société **SO AGENCY TALENTS** toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du contrat.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ SO AGENCY TALENTS - GARANTIE

11.1

Les Services fournis par la société **SO AGENCY TALENTS** sont réputés conformes à la description comprise au sein de la documentation commerciale. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle. Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation et du choix des Services fournis par la société **SO AGENCY TALENTS**.

La responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, y compris (i) perte de profits ; (ii) perte de chiffre d'affaires ; (iii) perte d'accords ou de contrats ; (iv) perte d'économies escomptées ; (v) perte de données ou d'informations et (vi) perte de clientèle.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la société **SO AGENCY TALENTS**, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte.

La société **SO AGENCY TALENTS** rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** serait retenue, la garantie de ce dernier serait limitée au montant hors taxe (HT) payé par le Client pour la fourniture des Services.

11.2

La société **SO AGENCY TALENTS**, à l'égard de son Application **USE MY FEED** et de l'accès au réseau d'Influenceurs, agit en qualité de plateforme technologique d'intermédiation entre le Client et les Influenceurs.

Les Influenceurs sont des personnes physiques ou morales tierces indépendantes et ne sont pas employés par la société **SO AGENCY TALENTS**. Les Influenceurs sont libres de s'inscrire sur la plateforme, de postuler aux offres proposer et de collaborer avec des clients. Ils ne peuvent prétendre à aucune autre forme de rémunération, de requalification en contrat CDD, CDI ou tout autre forme de contrat de travail.

La société **SO AGENCY TALENTS** est un tiers aux relations entre le Client et l'Influenceur, et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard.

La responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** ne peut être engagée pour un différend, et notamment tout retard ou annulation d'un rendez-vous, entre le Client et un Influenceur. La société **SO AGENCY TALENTS** décline donc toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés au Client ou à l'influenceur, quelle qu'en soit la nature, résultant de ses relations avec l'Influenceur.

La société **SO AGENCY TALENTS** décline toute responsabilité à l'égard du contenu des publications sur les réseaux sociaux publiées par les Influenceurs postérieurement à leur visite d'un établissement d'un Client.

La responsabilité de la société **SO AGENCY TALENTS** ne peut être engagée pour :

- Un produit ou un service défectueux, dangereux, non conforme : la société **SO AGENCY TALENTS** est une société de mise en relation, elle s'efforce d'assurer la modération des comptes, des partenariats et des influenceurs mais ne peut garantir la composition des produits, la qualité des services proposées. Il est de la responsabilité du client et uniquement du client de fournir une prestation de qualité, un produit conforme aux exigences Européennes. En cas de non-respect, il appartient à l'Influenceur de se tourner vers les autorités compétences et d'en informer le service client afin que la société **SO AGENCY TALENTS** déférence le client et informe les autres utilisateurs de la plateforme. Il est de la responsabilité de l'Influenceur de veiller avant de valider un contrat par tout moyen à la fiabilité de la marque du client. L'Influenceur peut également refuser le contrat après validation si à la réception du produit celui-ci s'avère dangereux, défectueux ou mensonger. Il est de la responsabilité de l'Influenceur d'apporter la preuve. Le produit peut être renvoyé (frais de port à la charge de l'influenceur) à la société **SO AGENCY TALENTS** afin que le service client soit informé. Le remboursement des frais de port peuvent être demandées par l'Influenceur auprès de la marque uniquement, s'il s'avère que le produit est effectivement non conforme aux exigences européennes, défectueux ou dangereux. La marque sera remboursée uniquement pour les partenariats rémunérés en partie du montant de son versement, les frais liés au versement sur la plateforme stripe ne seront pas remboursés (voir condition sur le site : <https://stripe.com/fr>), ainsi que les frais de port et aux frais liées à la gestion du litige.

Si le produit est uniquement défectueux à l'arrivée du colis, l'Influenceur doit en informer le client sur le chat et le prouver par tout moyen. Le Client pourra alors renvoyer un produit à l'Influenceur. La date et le délai pour assurer la promotion indiquées et validées par les parties sur contrat ne sera donc plus applicable. Le Client et l'Influenceur peuvent se mettre d'accord sur une nouvelle date dans le Chat ce qui fera office de preuve pour la prise en compte de la nouvelle date de publication et d'un nouveau délai. Sans accord dans le chat, l'Influenceur aura 7 jours à compter de la réception du colis pour effectuer la promotion.

- Un retard de livraison, un colis perdu, volé.

ARTICLE 12 – INFORMATION SUR LE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation n'est offert qu'au consommateur et, à contrario, est exclu pour le Client professionnel.

Au sens du Code de la consommation, est considérée comme un consommateur « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. »

Toutefois, par exception, le Client professionnel peut bénéficier du droit de rétractation s'il remplit les trois conditions cumulatives suivantes :

- i. Le contrat doit être conclu hors établissement ;

- ii. L'objet du Contrat ne doit pas entrer dans le champ de l'activité principale de l'entreprise ; et
- iii. Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à 5.

Dans ce cas précis, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de la société **SO AGENCY TALENTS** sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement.

Il est encore précisé que le droit de rétractation ne peut être exercé, même dans le cas précis cité supra, si l'exécution des Services a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation (la prestation de service a commencé immédiatement). Le Client ayant accepté de renoncer expressément à son droit de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé par toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter, et notamment par courrier postal adressé à la société UMF, 130 Rue Paul Mestres - 83000 Toulon ou par courriel, en contactant le Service Client, et mentionnant la prestation concerné par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 15 jours à compter de la réception, par la société **SO AGENCY TALENTS**, de la notification de la rétractation du Client.

En cas d'utilisation de la plateforme : requêtes ou proposition de contrats ou dépôt de campagnes, consultation de la base de données... il ne pourra pas s'appliquer le délai de rétractation car le service sera alors considéré comme consommé.

ARTICLE 13 - IMPRÉVISION

Conformément à l'article 1195 du Code civil, si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du Contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation.

En cas de succès de la renégociation, les parties établiront sans délai un nouveau Contrat formalisant le résultat de cette renégociation.

En cas d'échec de la renégociation, les parties pourront, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, demander d'un commun accord au juge, la résolution ou l'adaptation du Contrat.

Dans l'hypothèse où les parties ne trouveraient pas un accord pour saisir le juge d'un commun accord dans un délai d'un mois à compter de la constatation de ce désaccord, la partie la plus diligente pourra saisir le juge d'une demande de révision ou de résolution du contrat.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurerait au-delà d'un mois, le Contrat serait purement et simplement résolu selon les modalités définies à l'article « Résolution pour Imprévision ».

ARTICLE 14 – EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, sauf si celle-ci

s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie victime de la défaillance ne pourra faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers, aux frais de la partie défaillante. Le créancier de l'obligation pourra toutefois demander en justice que la partie défaillante avance les sommes nécessaires à cette exécution.

La partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article « Résolution du Contrat ».

ARTICLE 15 – EXCEPTION D'INEXÉCUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté. Elle sera signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code Civil, s'il est manifeste que l'une des parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de trente jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations ».

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Les parties s'accordent sur le fait que, conformément aux dispositions du Code civil et à l'appréciation qui en est faite par la jurisprudence, la force majeure résulte d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Les parties s'accordent notamment sur le fait qu'une épidémie ou une pandémie ne constitue pas un cas de force majeure.

Chaque partie devra informer l'autre partie, sans délai et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la survenance d'un tel cas lorsqu'elle estime qu'il est de nature à compromettre l'exécution de ses obligations contractuelles.

En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'exécution du Contrat sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

Toutefois, si le cas de force majeure perdure au-delà d'un délai de 30 jours, les parties doivent se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification du Contrat.

Les échéances prévues par le Contrat seront automatiquement reportées en fonction de la durée du cas de force majeure.

En l'absence d'un accord des parties dans un délai de 30 jours et si le cas de force majeure perdure, chacune des parties aura le droit de résoudre le Contrat de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties, conformément à l'article « Résolution pour force majeure ».

Cependant, si dès la survenance du cas de force majeure, il apparaît que le retard justifie la résolution du présent Contrat, celui-ci est résolu, de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues par les articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 17 – RÉSOLUTION DU CONTRAT

17.1 Résolution pour imprévision

La résolution pour changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat et rendant l'exécution du Contrat excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 15 jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou tout acte extra judiciaire, déclarant l'intention d'appliquer la présente clause.

17.2 Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La partie victime d'une défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 15 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code Civil.

17.3 Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 15 jours après la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

17.4 Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes :

- Le paiement par le Client des factures à l'échéance prévue et/ou en cas de défaut de paiement lors d'un paiement par prélèvement ;
- La fourniture par la société **SO AGENCY TALENTS** des Services commandés au titre de l'abonnement.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

17.5 Dispositions communes aux cas de résolution

Les prestations échangées entre les parties depuis la conclusion du Contrat et jusqu'à sa résolution ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie. En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 18 – DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La société **SO AGENCY TALENTS** reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, vidéos, etc. réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles, prototypes, photographies, vidéos, etc. sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Après la résolution du Contrat entre les parties, aucune photographie ou vidéo réalisée par la société UMF ne pourra être utilisée par le Client dans quelque contexte que ce soit sans qu'un accord express soit conclu entre les parties quant aux conditions d'utilisation et à la rémunération en découlant.

En cas de manquement aux stipulations du présent article, pour chaque photo ou vidéo utilisée, une indemnité égale à 250 € sera exigible, sur simple mise en demeure par lettre recommandée avec avis de ses partenaires photographes/vidéastes.

La société **SO AGENCY TALENTS** est également propriétaire de l'Application **USE MY FEED** et des éléments constitutifs de l'Application, ainsi que de l'ensemble des droits patrimoniaux et moraux attachés à l'Application **USE MY FEED** et ses éléments constitutifs, et ce compris, mais sans s'y limiter, l'ensemble des codes sources, codes objets et interfaces graphiques utilisés pour le fonctionnement et l'exploitation de l'Application **USE MY FEED**.

Qu'elles soient accessibles gratuitement ou non, toute reproduction, représentation, diffusion, traduction ou exploitation totale ou partielle, de quelque nature que ce soit et par quelque moyen que ce soit, de l'un quelconque de ces éléments, sans l'autorisation écrite et préalable de la société **SO**

AGENCY TALENTS est strictement interdite et constituerait un délit de contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 19 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société **SO AGENCY TALENTS** et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

La société **SO AGENCY TALENTS** dispose d'une Politique de Confidentialité accessible par le biais du Site Internet à l'adresse suivante : www.usemyfeed@gmail.com ainsi que sur l'Application **USE MY FEED** reprenant et détaillant l'utilisation et le traitement des données personnelles du Client.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droit qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement.

Conformément à l'article 37 du Règlement Européen précité, la société **USE MY FEED** a nommé un délégué à la protection des données en la personne de Monsieur ATHOMAS JULIEN (usemyfeed@gmail.com).

Le Client a défini en accord avec la société **SO AGENCY TALENTS** la finalité principale du traitement des données à caractère personnel dans le cadre des prestations de Services confiées par le Client à la société **SO AGENCY TALENTS**.

Chaque partie s'engage à ne conserver les données à caractère personnel faisant l'objet des traitements réalisés que pour la durée nécessaire aux finalités du traitement réalisé et, en tout état de cause, pour une durée maximale de 1 an.

La société **SO AGENCY TALENTS** reconnaît présenter les garanties suffisantes, notamment en termes de connaissance, de fiabilité et de ressources pour la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles satisfaisant aux obligations légales et réglementaires en matière de protection des données.

La société **SO AGENCY TALENTS** s'engage à notifier au Client toute violation de données à caractère personnel, telle que définie à l'article 4.12 du Règlement, dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant : envoi d'un message sur l'adresse électronique transmise par le Client.

Cette notification est accompagnée de toute documentation en sa possession permettant au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Elle doit, autant que faire se peut, préciser la nature et les conséquences de la violation des données, les mesures déjà prises ou celles qui sont proposées pour y remédier et les personnes auprès desquelles des informations supplémentaires peuvent être obtenues, et lorsque cela est possible, une estimation du nombre de personnes susceptibles d'être impactées par la violation en cause.

Les données personnelles du Client recueilli par la société **SO AGENCY TALENTS** sont destinées à la personne morale de cette dernière, à des sociétés tierces ou des sous-traitants (pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

En cas de réclamation, le Client peut contacter directement la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 20 – LITIGE – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants résultant du Contrat et notamment, mais sans s'y limiter, à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résolution, aux conséquences et aux suites dudit Contrat, les tribunaux compétents.

ARTICLE 21 – ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées, sans restriction ni réserve, par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Merci d'utiliser USE MY FEED!

Pour toute question, **n'hésitez pas à nous écrire : usemyfeed@gmail.com**